

FONTAINE-LE-BOURG - 1 817 habitants (donnée INSEE - 2020)

« La Roselière » : une zone humide restaurée et accessible au public



Le projet

Opération réalisée en 2019

La commune est propriétaire d'une parcelle située à l'entrée du centre bourg, classée en « zone humide dégradée » par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cailly, d'une superficie de 2,47 ha dont une partie humide d'environ 1,7 ha. Cette parcelle se situe dans un périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique Floristique de type II. Elle est bordée par la rivière du Cailly au nord et par une source au sud gérée par la commune.

Sur cette parcelle, la commune a souhaité élaborer un projet de restauration et de valorisation de la zone humide et de la source, conciliant les objectifs de reconquête de la biodiversité et d'ouverture au public à des fins pédagogiques.

Malgré sa petite taille, la parcelle dispose d'une belle diversité d'habitats naturels ce qui permet de montrer au public les différents types de zones humides (ripisylve, prairie humide, cariçaie, dépression en eau).

Une remise en eau naturelle de la zone a été réalisée afin d'augmenter les potentialités d'accueil pour la faune et la flore.

Des plantations d'arbres d'essences locales ont été réalisées afin de renforcer la trame verte sur la commune.



Le principal défi à relever consiste à restaurer la zone humide, notamment ses fonctionnalités hydrauliques, et la rendre accessible au public tout en préservant sa quiétude pour la biodiversité

Moyens mis en œuvre

Conception du projet :

Artemia Environnement à Herleville (80) et Decaux Paysage Concept à Rouen (76)

Réalisation des travaux :

Environnement forêt à Yvetot (76)

Accompagnement technique :

Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec

Coûts et financement :

Études : 16 641 € H.T.

(subventionnées à hauteur de 50 % par l'AESN et 30 % par le Département de la Seine-Maritime)

Travaux : 62 559 € H.T.

(subventionnés à hauteur de 60 % par l'AESN et 20 % par le Département de la Seine-Maritime)



© SBV Cailly Aubette Robec

La démarche

- Objectif initial de redonner un caractère naturel et d'améliorer le cadre de vie des habitants
- Volonté de la commune de se rapprocher des partenaires (Agence de l'Eau, Conservatoire des Espaces Naturels) et du Syndicat de Bassin Versant ayant la compétence GEMAPI pour coconstruire le projet qui initialement ne prévoyait que la création de 3 mares
- Réflexion à plus grande échelle pour un projet mieux intégré à la commune, pour optimiser les dépenses et limiter l'impact environnemental permettant ainsi de trouver des solutions à moindre coûts pour les déblais

Clés de la réussite

- Intégration des agents communaux dans le projet dès la conception.
- Suivi du projet et des travaux par la commune et les différents partenaires.
- Communication auprès des habitants par différents supports.
- Réalisation des travaux aux bonnes périodes pour préserver la biodiversité (pour les zones humides entre le 1er octobre et le 31 décembre).
- Site très peu aménagé : les chemins enherbés ont été privilégiés au maximum, ce qui a permis de réduire l'impact sur le milieu naturel

Bénéfices

- Création d'un lieu de quiétude et pédagogique pour le grand public et les écoles
- Zone humide en eau quasiment toute l'année : réservoir d'eau et refuge pour la biodiversité
- Entretien des cheminements par tonte, la végétation du reste de la zone s'exprime naturellement et est entretenue par fauche tardive pour favoriser la biodiversité

Le mot du maître d'ouvrage

« Les subventions reçues ont été un déclencheur et un accélérateur à la mise en place de la démarche.

Les habitants et les écoles se sont bien appropriés cette zone humide restaurée.

Elle constitue le « poumon vert » de la commune. »

Contact



Commune de Fontaine-le-Bourg
02.35.34.67.37
mairie-fontaine-bg@wanadoo.fr